

MEKOR DAAT
19 Rue du chemin
vert 93800 Epinay
sur seine
Tel: 01.42.35.35.81
Port: 06.81.56.22.53

Retrouvez nous sur
notre site Internet:
www.ravbenchetr.it.com



Prière de
respecter la
sainteté de ce do-
cument et de ne
pas le jeter ou le
transporter le
Chabbath

Ce feuillet est dé-
dié à la mémoire
de :
Rav Ishak Kadouri
Z"l , de David ben
Hanna Z"l , de Rav
Israël de Sarcelles,
de Sion ben Camou-
na.

Et la réfouah
chélema de :
Avraham ben
semha , Semha
bat Freha, Més-
sod ben Kamra,
Kamra bat Saada,
Naftali ben Guila,
Elhanan Yossef
ben Zehava, Shi-
mon Iriel ben Ha-
dassa, Reouven
ben Naomie

VOUS DÉSIREZ
PRENDRE EN
CHARGE UN
FEUILLET (30€)
APPELLEZ DAVID AU
06 81 56 22 53

HALAKHA

CE FEUILLET VOUS EST OFFERT PAR MEKOR DAAT ET LE RAV YEHIA BENCHETRIT

ANNÉE 5768/2008 N°76

JANVIER 2009

8 niveaux de tsédaka.

Le RAMBAM écrit (chap.10 des Hal. relatives aux dons au nécessiteux) :

Il y a 8 niveaux dans la Tsédaka, l'un supérieur à l'autre.

C'est-à-dire : 8 façons de donner la Tsédaka, l'une supérieure à l'autre.

1. **Le niveau le plus élevé** est lorsqu'on soutient un juif qui n'a pas d'argent pour subvenir à ses besoins, et qu'on lui donne ou qu'on lui prête de l'argent, ou bien lorsqu'on lui fournit une source de Parnassa en s'associant avec lui dans une affaire par exemple, afin qu'il n'est absolument pas recours à la Tsédaka. Sur une telle attitude, il est dit : « *Tu le soutiendras...et il vivra avec toi.* ». C'est-à-dire, soutiens-le jusqu'à qu'il n'est plus besoin des Tsédakot et des faveurs des autres.
2. **Le niveau inférieur au précédent** est lorsqu'on donne la Tsédaka à des nécessiteux sans savoir à qui on la donne, et sans que les bénéficiaires sachent qui est leur bienfaiteur. Dans ces conditions, la Mitsva de Tsédaka est accomplie « *Lichmah* » (de façon totalement désintéressée), car personne ne connaît l'acte de Tsédaka que l'on a accompli, et on ne retire aucune satisfaction dans ce monde-ci d'un tel acte. Par exemple, lorsque quelqu'un participe – dans la discrétion – au soutien financier d'une institution de Torah ou de bienfaisance, que les bénéficiaires ne connaissent pas l'identité de leur bienfaiteur, et que lui non plus ne connaît pas (de façon personnelle) les nécessiteux qu'il soutient. Le RAMBAM écrit aussi que malgré tout, lorsqu'on donne de son argent de cette façon-là, par exemple, lorsqu'on offre de l'argent à la caisse de Tsédaka, on doit veiller à vérifier que le responsable de la caisse soit une personne fiable et assez intelligente pour savoir gérer correctement, car sinon il n'est plus question de Mitsva de Tsédaka, comme nous l'avons expliqué dans la précédente Halah'a. On enseigne aussi dans la Guémara Bava Batra : quelle est la Tsédaka qui peut sauver la personne d'une mort violente ? C'est celle que l'on donne sans savoir à qui on la donne, et sans que le bénéficiaire ne connaisse son bienfaiteur.
3. **Le niveau inférieur au précédent** est lorsque le bienfaiteur connaît le bénéficiaire, mais que le bénéficiaire ne connaît pas son bienfaiteur. Par exemple, lorsque les Grands d'Israël allaient discrètement et jetaient la Tsédaka aux portes des nécessiteux. On inclut dans cela le fait de se soucier de confectionner des colis de provisions pour les foyers des nécessiteux, ou de leur envoyer des objets de valeurs. C'est ainsi qu'il est convenable d'agir et cela représente une bonne qualité, lorsque les responsables de la Tsédaka n'agissent pas correctement.
4. **Le niveau inférieur au précédent** est lorsque le bénéficiaire connaît le bienfaiteur, mais que le bienfaiteur ne connaît pas le bénéficiaire. Par exemple, lorsque les Grands Sages plaçaient de l'argent dans un drap qu'ils suspendaient dans leurs dos en marchant dans les quartiers pauvres, afin que prenne celui qui doit prendre.
5. **Le niveau inférieur au précédent** est lorsqu'on donne au nécessiteux dans sa main avant qu'il n'ait réclamé la Tsédaka.
6. **Le niveau inférieur au précédent** est lorsqu'on donne au nécessiteux après qu'il ont réclamé la Tsédaka.
7. **Le niveau inférieur au précédent** est lorsqu'on donne moins que ce que l'on doit donner, mais qu'on le donne avec un visage enthousiaste.
8. **Le niveau inférieur au précédent** est lorsqu'on donne en étant triste de donner son argent aux autres.

Lorsqu'on donne la Tsédaka à un nécessiteux, avec un visage nonchalant et méprisant, même si l'on a donné 1 000 pièces d'or, on a perdu le mérite de la Tsédaka. Il faut – au contraire – lui donner avec un visage enthousiaste et joyeux, en compatissant à sa détresse, et en lui parlant de façon réconfortante, comme il est dit : « *je réjouirais le cœur de la veuve* » T.S.V.P

Il est une grande Mitsva – supérieure à tout – d'aider les Talmidé H'ah'amim (érudits dans la Torah) nécessaires, par exemple les Avréh'im (kolelman) qui étudient la Torah avec une réelle assiduité, sans avoir de quoi vivre. Celui qui les aide verra résider le mérite de la Torah dans tout ce qu'il entreprend.

Un jour, un riche donateur américain reçut chez lui la visite du Roch Yéchiva de Mir (l'une des plus importantes Yéchivot Achkénazes à Jérusalem). Cette visite eut lieu un jour avant la récente crise économique et bancaire aux États-Unis. Le Roch Yéchiva sollicita le généreux donateur afin qu'il participe à la subsistance des Avréh'im de la Yéchiva.

Le donateur répondit que sa situation actuelle n'était pas très bonne et qu'elle ne lui permettait pas de l'aider, et il lui montra son relevé de compte bancaire où l'on voyait apparaître uniquement la somme de 2 millions de dollars, qui lui étaient nécessaires pour ses affaires courantes, mais qu'avec l'aide d'Hachem, il lui promettait que dès que sa situation redeviendra stable, il aidera de nouveau la Yéchiva. Le Roch Yéchiva lui expliqua la situation difficile de la Yéchiva, et lui demanda d'accepter au moins de lui prêter une certaine somme d'argent, afin que le salaire des Avréh'im de la Yéchiva à la fin du mois, ne soit pas retardé, et le Roch Yéchiva s'engagea à lui rembourser immédiatement après, la somme du prêt. Le donateur accepta et lui donna la grande majorité de l'argent qui lui restait sur le compte, en laissant seulement une faible somme d'argent pour lui-même, pour les besoins de ses affaires pour les prochains jours. Le lendemain, la banque dans laquelle le donateur avait placé tout son argent tomba. S'il n'avait pas prêté d'argent au Roch Yéchiva, il serait resté sans la moindre liquidité.

Ceci est le mérite de la Tsédaka, qui sauve de grandes pertes, comme il est dit : « l'acte de la Tsédaka sera symbole de paix ».

Halakha tirée de « halacha yomit » de Rav Obadia Yossef